

Compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2016

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Marie-Sylvie ADREANI, Catherine TOUZET, Michèle PEYRON, Martine VIALLET, MM. Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Jean-Louis DURSAPT, Christian BUFFET, Pierre FAURE.

Absent: Daniel OPRANDI (pouvoir donné à Louis BESSON).

Absents : néant.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21h00.

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 février 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité moins quatre abstentions.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ Nomination d'un adjoint au maire

Madame le Maire indique que, suite à la démission de Pierre-David MOINE, il n'y a plus que deux adjoints et que le conseil municipal a la possibilité de nommer un troisième adjoint, celui-ci pouvant occuper, en fonction de la décision du conseil, la deuxième ou la troisième place dans l'ordre du tableau des adjoints.

Le conseil municipal, unanime, fait le choix d'un troisième adjoint prenant place au troisième rang dans l'ordre du tableau des adjoints.

Madame le Maire demande alors quels sont les candidats. Une seule personne pose sa candidature : madame Michèle PEYRON.

Il est alors procédé à un vote à scrutin secret et madame Michèle PEYRON obtient au premier tour la totalité des onze suffrages.

Madame le Maire déclare donc madame Michèle PEYRON élue comme troisième adjoint dans l'ordre du tableau.

2/ Composition des commissions municipales (nombre de membres et désignation de ceux-ci)

Madame le Maire rappelle que le nombre de membres des commissions municipales facultatives est à la discrétion du conseil municipal.

Pour tenir compte du renouvellement partiel du conseil municipal après les élections partielles ayant fait suite aux démissions de quatre conseillers municipaux, elle propose que le nombre de membres de chacune des commissions municipales soit dorénavant le suivant.

- Commission Éducation : le maire plus quatre membres.
- Commission Finances : le maire plus quatre membres.
- Commission Information : le maire plus quatre membres.
- Commission Lien social : le maire plus cinq membres.

- Commission Urbanisme et aménagement du village : le maire plus six membres.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Madame le Maire fait alors part de la démission de Marie-Sylvie ADREANI de la commission Finances et, tenant compte de cette démission, constate qu'il manque trois personnes à la commission Éducation, une personne à la commission Finances, une personne à la commission Information, une personne à la commission Lien social et deux personnes à la commission Urbanisme et aménagement du village. Elle recueille alors les candidatures.

Sont candidates les personnes suivantes.

- Commission Éducation : Mickaël BLACHON, Catherine TOUZET et Martine VIALLET.
- Commission Finances : Christian BUFFET.
- Commission Information : Christian BUFFET.
- Commission Lien social : Martine VIALLET.
- Commission Urbanisme et aménagement du village : Daniel OPRANDI et Pierre FAURE.

Constatant qu'à chaque fois qu'il y a lieu de voter, il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, plutôt que de procéder à un scrutin secret, madame le Maire propose que le vote ait lieu au scrutin public. Le conseil municipal s'étant prononcé à l'unanimité en faveur de ce choix, un vote global a lieu : le conseil, unanime, se prononce pour la nomination des personnes ainsi candidates.

Madame le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres est actuellement réduite à trois personnes, à savoir, outre elle-même, Jean-Louis DURSAPT et Marie-Sylvie ADREANI, sans aucun membre suppléant et qu'il convient de la compléter.

Elle recueille alors les candidatures : il s'agit de Christian BUFFET en tant que membre titulaire et, dans l'ordre, de Martine VIALLET, Mickaël BLACHON, Michèle PEYRON et Pierre FAURE comme membres suppléants.

Du fait qu'il n'y a qu'une seule liste, plutôt que de procéder à un scrutin secret, madame le Maire propose que le vote ait lieu au scrutin public. Le conseil municipal s'étant prononcé à l'unanimité en faveur de ce choix, un vote global a lieu : le conseil, unanime, se prononce pour la nomination des personnes ainsi candidates.

3/ Désignation des représentants de la commune dans les différentes instances où celle-ci est représentée

Madame le Maire, après avoir fait part de la démission de Louis BESSON en tant que représentant titulaire de la commune auprès du syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SICTOM), recueille les candidatures pour les différentes situations où l'effectif n'est pas complet.

- Pour le SICTOM, Christian BUFFET se propose comme représentant titulaire (en plus d'Évelyne ESTELLÉ) et Louis BESSON comme représentant suppléant (en plus de Mickaël BLACHON).
- Pour le syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL), Jean-Louis DURSAPT se propose comme représentant titulaire et Christian BUFFET comme représentant suppléant.
- Martine VIALLET se propose pour le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) en plus des membres actuels (Évelyne ESTELLÉ, maire, Mickaël BLACHON, Catherine TOUZET, Michèle PEYRON) et des membres non élus précédemment désignés.
- Daniel OPRANDI se propose pour exercer les fonctions de correspondant défense.
- Christian BUFFET se propose pour l'association Les Bonheurs d'Exbrayat (en plus d'Évelyne ESTELLÉ, Mickaël BLACHON, Marie-Sylvie ADREANI, Catherine TOUZET et Michèle PEYRON).

- Michèle PEYRON se propose pour le conseil d'école (en plus du maire ou de son représentant).
- Daniel OPRANDI se propose comme représentant suppléant à la commission intercommunale d'accessibilité, le représentant titulaire étant Évelyne ESTELLÉ.
- Mickaël BLACHON se propose pour représenter la commune à la commission Promotion du territoire et communication de la communauté de communes des Monts du Pilat (CCMP).

Constatant qu'à chaque fois qu'il y a lieu de voter, il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, plutôt que de procéder à un scrutin secret, madame le Maire propose que le vote ait lieu au scrutin public. Le conseil municipal s'étant prononcé à l'unanimité en faveur de ce choix, un vote global a lieu : le conseil, unanime, se prononce pour la nomination des personnes qui se sont proposées.

4/ Demande de subvention au conseil départemental de la Loire pour la réfection de la conduite d'eaux pluviales de la rue Charles Exbrayat

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité rurale, le conseil départemental a décidé cette année de privilégier les travaux au détriment des achats.

Elle propose donc de demander dans ce cadre une subvention en rapport avec la réfection de la conduite d'eaux pluviales située sous la rue Charles Exbrayat. Cette conduite est en effet véritablement en très mauvais état et a besoin d'être refaite sur toute sa longueur.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que la demande de subvention sus-indiquée soit faite auprès du conseil départemental de la Loire.

5 / Renouvellement de la convention avec Géant Casino

Madame le Maire rappelle que nous avons actuellement une convention avec Géant Casino qui nous permet de faire dans les hypermarchés de cette enseigne des achats de denrées, boissons et divers matériels sur présentation d'un bon de commande, le paiement se faisant ultérieurement par mandat administratif. Elle précise que cette convention arrive à son terme et qu'il convient de la renouveler.

Le conseil municipal, dont les membres ont eu connaissance du projet de convention, donne son accord à l'unanimité pour que madame le Maire signe la convention correspondante.

6/ Adhésion de la commune à la plateforme de dématérialisation des marchés publics du département de la Loire

Madame le Maire signale que la commune a reçu un courrier du Département de la Loire lui proposant de renouveler son adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics mise en place par le Département. Elle a donc mis ce sujet à l'ordre du jour.

Mais il apparaît que la convention actuelle, signée en 2013, avait une durée de cinq ans. Le Département, contacté, a reconnu nous avoir envoyé ce courrier par erreur. Il n'y a donc pas lieu de délibérer.

Constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été examinés, madame le Maire lève alors la séance : il est 21h40.

Affiché le 30 mars 2016

Le Maire

Évelyne Estellé